

COMMUNE DE



Délibération N° 12/2019  
Séance du 19 juin 2019

**Délibération relative à un crédit d'étude complémentaire pour la procédure de modification de zone et l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets**

Vu le crédit d'engagement de CHF 100'000.- voté par le conseil municipal le 19 octobre 2016,

vu la suspension de l'étude du plan localisé de quartier (ci-après PLQ) suite aux discussions du Conseil Municipal sur l'opportunité et le financement d'une salle polyvalente sur le périmètre,

vu la décision de sortir la dite salle du programme,

vu la nécessité de reprendre le projet dans son ensemble,

vu la nécessité de mettre en lien le développement du périmètre avec les réflexions de la première révision du plan directeur communal,

vu les offres complémentaire reçues,

vu l'accord des promettant-acquéreurs tant sur l'image que sur la répartition financière de l'étude,

vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 22 mai 2019,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

*par 14 voix, soit à l'unanimité,*

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 20'000.-, pour couvrir la reprise de l'étude à cet effet.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 octobre 2016.

Puplinge, le 19 juin 2019